

Baulmes, le 05 avril 2018

|                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Préavis n° 6/2018 : Rachat des installations aux communes – Demande de crédit</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**1. PREAMBULE**

Suite à l'étude sur la mise en œuvre des projets communaux et intercommunaux RWB du 4 octobre 2016, nous devons racheter les systèmes d'alimentation en eau potable de Baulmes, Champvent et Vuiteboeuf ainsi que tous les investissements réalisés en 2017 par chaque commune.

Le comité de direction est convaincu et persuadé que ceci est la suite logique à la création de l'AIVB.

**2. OBJET DU PREAVIS**

Rachat des installations

|              |             |                                      |
|--------------|-------------|--------------------------------------|
| - Baulmes    | 0 kCHF,     |                                      |
| - Champvent  | 1'740 kCHF, |                                      |
| - Vuiteboeuf | 1'365 kCHF, | pour un montant de <b>3'105 kCHF</b> |

Rachat des investissements

|              |             |                                      |
|--------------|-------------|--------------------------------------|
| - Baulmes    | 50 kCHF,    |                                      |
| - Champvent  | 1'500 kCHF, |                                      |
| - Vuiteboeuf | 0 kCHF,     |                                      |
| - Compteurs  | 270 kCHF,   | pour un montant de <b>1'820 kCHF</b> |

Soit un montant de **4'925 kCHF** connu à ce jour.

Suite à cet emprunt, la limite d'endettement se situera à 6 millions de francs pour 2018 par rapport au plafond d'endettement maximum de 20 millions de francs comme stipulé dans nos statuts.

### 3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose le Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

- Vu le préavis du comité directeur N° 6/2018,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

1. D'autoriser le Comité directeur à contracter un emprunt pour cette opération auprès d'un établissement bancaire pour un montant de **CHF 4'925'000.-**,
2. De porter cet investissement dans le patrimoine financier de l'AIVB à amortir sur une période de 50 ans.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 5 avril 2018.

#### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'AIVB

Le Président



Olivier Mettraux

Le Secrétaire



Axel Poncet